

ARRÊTÉ N°2022/254
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER
D'ETAT-CIVIL
À Monsieur Grégory MILLET, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire de la commune de MER

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18 autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020 ;

CONSIDERANT que le Maire et aucun adjoint ne pourront assurer la célébration du mariage du 15 octobre 2022 à 14 h 00.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Grégory MILLET, Conseiller Municipal, reçoit délégation provisoire pour remplir le 15 octobre 2022, les fonctions d'Officier d'Etat-Civil pour célébrer le mariage de Monsieur Mucahit DOGAN et Madame Behiye BILGIN.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressé.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de sa notification à l'intéressé.

Ampliation transmise à :

- Monsieur le Préfet

Le maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'intéressé le



Fait à Mer, le 26/07/2022
Le Maire,
Vincent ROBIN